

Mythes ou réalités?



Une entreprise de



Les opérations d'un site d'enfouissement des matières résiduelles, comme celui de Dépôt Rive-Nord (DRN), peuvent susciter plusieurs questions et générer de fausses croyances.

Prenons quelques minutes et regardons ça de plus près !

L'aménagement d'une nouvelle cellule d'enfouissement représente des risques pour la qualité de l'eau des puits et des cours d'eau.

- C'est faux. L'aménagement d'une nouvelle cellule d'enfouissement **ne représente pas** un risque pour la qualité de l'eau souterraine et des cours d'eau.
- La technologie utilisée assure l'étanchéité de la cellule. Cette même technologie est en fonction depuis 2007 au lieu d'enfouissement technique (LET) actuel.
- Toutes les études et les suivis environnementaux (menés par DRN et par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)) démontrent que la présence du site n'a pas d'impact significatif sur la qualité de l'eau des puits et des cours d'eau.
- Les eaux de lixiviation, c'est-à-dire les eaux de précipitation ayant traversé les matières résiduelles, sont collectées et traitées avec des technologies performantes.
- L'Union des producteurs agricoles (Syndicat UPA Kildare-Lanaudière) participe aux campagnes d'échantillonnage de l'eau des puits et des cours d'eau et est informée des résultats.
- Des puits résidentiels locaux font aussi l'objet d'un suivi annuel. Les propriétaires ont accès à leurs résultats d'analyses.

Dépôt Rive-Nord fait analyser les échantillons d'eau dans un laboratoire accrédité par le MELCCFP.

- C'est vrai. Les échantillons d'eau prélevés dans le cadre du programme de suivi environnemental (eaux souterraines, eaux de surface, lixiviats bruts et lixiviats traités) réalisé par Dépôt Rive-Nord sont envoyés et analysés par un laboratoire accrédité par le MELCCFP.

Dépôt Rive-Nord assure l'élimination responsable de la majorité des matières résiduelles générées ici dans Lanaudière.

- C'est vrai. Dépôt Rive-Nord joue un rôle clé et essentiel dans la région en éliminant de manière sécuritaire environ 77 % des matières résiduelles produites ici dans Lanaudière, soit plus des ¾ de tout ce que génère notre région.

Dépôt Rive-Nord importe des déchets de l'Ontario et des États-Unis.

- C'est faux. Les déchets reçus par DRN proviennent **exclusivement du Québec** comme l'exige la loi. Il est illégal d'importer des déchets d'ailleurs au Canada ou des États-Unis.

Des camions immatriculés aux États-Unis viennent porter des matières résiduelles au site de Dépôt Rive-Nord.

- C'est faux. Aucun camion transportant des matières résiduelles des États-Unis n'entre sur le site de Dépôt Rive-Nord.
- Toutefois, Dépôt Rive-Nord doit régulièrement acheter des équipements ou des pièces de fournisseurs américains pour ses besoins opérationnels (exemple : pièces de rechange pour la station de valorisation des biogaz). Il arrive donc que des camions immatriculés aux États-Unis viennent livrer du matériel nécessaire aux opérations uniquement. Ces camions ne transportent cependant aucun déchet.

Le projet d'aménagement d'une nouvelle cellule d'enfouissement entraînera plus de déchets enfouis, plus de camions sur les routes ou plus de nuisances comme des odeurs ou du bruit.

- C'est faux. Le volume de matières résiduelles reçu n'augmentera pas puisque le projet vise uniquement à poursuivre les activités actuelles dans les années à venir, et non pas à en recevoir plus.
- Comme la quantité de matières sera similaire, il n'y aura pas d'augmentation du nombre de camions ou des nuisances.

Le site d'enfouissement de Saint-Thomas accepte des matières dangereuses, dont des déchets nucléaires.

- C'est faux! Le **LET ne reçoit aucune matière dangereuse**, conformément aux lois en vigueur.
- Tous les camions doivent se soumettre à un contrôle de radioactivité pour éviter l'admission de matières résiduelles non autorisées.

Le projet d'aménagement d'une nouvelle cellule d'enfouissement est financé uniquement avec des fonds privés, sans investissements publics.

- C'est vrai. EBI, l'entreprise propriétaire de Dépôt Rive-Nord, finance entièrement la construction de cette nouvelle cellule d'enfouissement technique.
- Le projet représente des investissements entièrement privés de l'ordre de 250 M\$ et le maintien de près de 150 emplois dans la région de Lanaudière.

L'aménagement d'une nouvelle cellule va faire diminuer la valeur des propriétés environnantes.

- C'est faux. Nous n'envisageons pas que le projet affecte la valeur des propriétés avoisinantes.
- Des études exhaustives menées par des évaluateurs agréés indépendants pour le premier projet de Dépôt Rive-Nord ont démontré clairement qu'il n'y avait aucune incidence sur la valeur des résidences situées à proximité du site.
- Une étude mise à jour sera réalisée dans le cadre de ce projet.

Il serait plus acceptable et avantageux d'enfouir uniquement les déchets de la région et de ne pas recevoir de matières d'ailleurs au Québec.

- C'est faux. Les grands sites d'enfouissement sont avantageux parce qu'ils permettent de se doter de technologies efficaces, toutefois dispendieuses, pour protéger la qualité de l'eau et de l'air (traitement et valorisation du biogaz).
- Les plus petits sites ne génèrent souvent pas assez de revenus pour répondre à ces exigences et se procurer une telle technologie.
- Le Bureau d'audience publique (BAPE) avait conclu en 2022 que « des sites d'enfouissement actuels devront être agrandis au cours des prochaines années pour répondre adéquatement [aux besoins] dans son rapport sur les résidus ultimes. »

La population et les acteurs de la société civile seront consultés dans le cadre du projet d'aménagement d'une nouvelle cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas.

- C'est vrai. La population, les municipalités et les groupes de la société civile ont l'occasion de s'exprimer à de multiples reprises.
- Le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale complète et des audiences encadrées par le BAPE auront lieu, offrant à la population l'occasion de s'exprimer sur le projet.
- Des séances d'information et de consultation avec les élus et la population seront organisées.
- Les citoyens pourront poser leurs questions, faire part de leurs commentaires et obtenir davantage d'information sur le projet.

Le manganèse dans l'eau potable provient du LET de Saint-Thomas et est susceptible de nuire à la santé des gens lorsque consommé.

- C'est faux. Le manganèse dans l'eau potable ne provient pas du LET.
- Le manganèse est présent naturellement dans l'eau souterraine et, en moindre quantité, dans l'eau de surface de toutes les régions du Québec¹.
- La présence de manganèse aux puits des particuliers n'est pas attribuable aux activités du lieu d'enfouissement technique.
- À faible dose, le manganèse est nécessaire aux humains. Des normes existent et précisent les teneurs maximales admissibles au Québec.

¹ Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Nouvelle norme relative au manganèse dans l'eau potable. En ligne :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/manganese/index.htm>